

## Stevia : l'Efsa donne son aval pour de nouvelles spécifications

28 Décembre 2015

Suite à une demande de la Commission européenne, l'Efsa a délivré un avis relatif à une proposition d'amendement des spécifications liées aux glycosides de stéviol (extraits de Stévia). Il en découle deux points importants.

L'Efsa a tout d'abord donné son aval pour inclure les rébaudiosides M dans la liste des composés autorisés dans les mélanges de glycosides de stéviol en Europe. Sont donc désormais autorisés : les stéviolosides; rébaudiosides A, B, C, D, E, F et M; les stéviolbiosides; les rubusosides et les dulcosides.

Autre changement majeur dans la position de l'Efsa : l'Agence conclut que la précédente exigence d'un minimum de 75 % de stéviolosides et/ou de rébaudioside A n'est plus nécessaire dans le mélange. Il suffit que le mélange des onze composés cités précédemment soit supérieur à 95 %. Cette modification va ouvrir de nombreuses opportunités en Europe pour les fabricants de stévia, qui vont pouvoir proposer une palette de formulations plus large.

Cet amendement devra passer devant les États-membres début 2016 avant d'entrer en application.

Source : <http://www.processalimentaire.com/Ingredients/Stevia-l-Efsa-donne-son-aval-pour-de-nouvelles-specifications-27843>